Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : C. WAHL

**DÉCISION N° 23.121**
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

**Consultation pour l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la passation et l'attribution des marchés publics d'entretien, d'amélioration et de requalification de la voirie communale et des espaces publics**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles des articles L2122-1 et R2122-1 ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la passation et l'attribution des marchés publics d'entretien et d'amélioration et de requalification de la voirie communale et des espaces publics ;

Considérant que 3 sociétés ont été sollicitées pour cette consultation ;

Considérant que deux propositions ont été reçues avant la date limite de remise des offres fixée au 15 mai 2023 à 11h00 ;

Considérant que la proposition de la société GEO-INFRA, apparait comme économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

**DÉCIDE :**

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER les documents contractuels de la consultation pour l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la passation et l'attribution des marchés publics d'entretien, d'amélioration et de requalification de la voirie communale et des espaces publics, avec la société GEO-INFRA située 3, rue Flaubert à GAGNY (93220), pour un montant forfaitaire de 13 900 € HT soit 16 680 € TTC.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 9 juin 2023.

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230609-23-121-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2023
Affichage : 09/06/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage